**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du …………**

L'an …….. [en toute lettre] le ………. à ….. h ….. à la salle …….., [adresse]….., les porteurs de parts de la Société Coopérative Agricole «…… CAVE ….. », régie par la loi 72.516 du 27 juin 1972, dont le siège est à ………………., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur/Madame ……….. représentant(e) légal(e) de la Cave, assisté de :

* Monsieur/Madame …………….., viticulteur(rice), demeurant à …………..
* Monsieur/Madame…………, viticulteur(rice), demeurant à …………….

Appelés par l'Assemblée à assurer les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi désigné nomme en qualité de secrétaire de séance,

* Monsieur/Madame ……………….., viticulteur(rice) demeurant à ……………

Le/La Président(e) constate :

* Que les formalités de publicité prévues à l'article 35 des statuts ont été satisfaites tant par l'insertion d'un avis paru dans le journal « …...NOM DU JOURNAL…. » n° ……… du …/…/….., que par voie de convocations individuelles.
* Que la feuille de présence signée par les représentants des associés [coopérateurs] à leur entrée dans la salle de réunion, justifie après vérification de l'émargement de ……. associés [coopérateurs] présents et ….. représentés, soit ….. associés présents et représentés sur ….. associés [coopérateurs] inscrits à la date de la convocation. En sorte que **le quorum du tiers** des inscrits exigé par les statuts se trouve atteint.

*\*[enlever le terme « coopérateurs » si l’option Associés Non Coopérateurs est levée]*

Il/Elle déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il/Elle dépose sur le bureau de l'Assemblée pour être mis à la disposition de cette dernière :

* Un exemplaire des statuts régissant actuellement la société.
* L'original de la feuille de présence signée et certifiée par les membres du bureau de l'Assemblée.
* Un exemplaire du journal, contenant l'avis de convocation à la présente Assemblée.

Le/La Président(e) rappelle que, conformément à l'article 35 des statuts, les associés [coopérateurs] ont pu prendre connaissance, à partir du 15ème jour précédant cette Assemblée, au siège de la coopérative, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice.

Il/Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

* Rapport aux associés [coopérateurs] sur l’exercice clos au …………….. ;
* Examen et approbation des comptes annuels clos le ………..;
* Examen et approbation des rapports du Commissaires aux Comptes ;
* Quitus aux administrateurs ;
* Constatation de variation du capital social au cours de l’exercice ;
* Affectation du résultat ;
* Election des administrateurs ;
* Fixation de l’allocation globale du conseil d’administration ;
* Approbation du budget dédié à la formation des administrateurs ;
* Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités.

M/Mme ………….. lit et commente le bilan et compte de résultat.

M/Mme ……………. donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

La parole est alors donnée aux associés [coopérateurs], et il est répondu à leurs demandes d'explication.

Le/La président(e) procède au vote des résolutions suivantes :

**1ère résolution Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture :

- du rapport aux associés [coopérateurs],

- des comptes annuels (bilan & compte de résultat),

- et des rapports du Commissaire aux Comptes

approuve les comptes dudit exercice.

***Cette résolution est adoptée à l’unanimité.***

**2ème résolution** : **Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes**

L’assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application de l’article R524-18 du Code Rural, approuve ce rapport et les conventions qui y sont visées.

***Cette résolution est adoptée l’unanimité.***

**3ème résolution** : **Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs en exercice à la clôture de l'exercice.

***Cette résolution est adoptée à l’unanimité.***

**4ème résolution** : **Variation du Capital Social**

L'Assemblée Générale constate que le capital social atteint la somme de ……… € à la fin de l'exercice contre …………. € à la fin de l’exercice précédent.

Capital social remboursé : ………. €

Capital souscrit : ……… €

***Cette résolution est adoptée à l’unanimité.***

**5ème résolution** : **Affectation du résultat : réserves obligatoires**

Après avoir approuvé les comptes de l’exercice et constaté un excédent net de ………. €, l’Assemblée Générale ordinaire dote les réserves obligatoires de la manière suivante :

- Réserve légale (10% sauf si >capital social) : ……… €

Après dotation des réserves obligatoires, l’excédent net répartissable s’élève à ………. €

***Cette résolution est adoptée à l’unanimité.***

**6ème résolution : Affectation du solde du résultat : « réserves facultatives ou autres réserves »**

L’Assemblée générale décide de doter le solde de l’excédent net répartissable en « réserve facultative ou autres réserves » (art.40 des statuts).

***Cette résolution est adoptée à l’unanimité.***

**7ème résolution** : **Election du tiers sortant**

Le/La Président(e) indique à l’assemblée que l’ordre du jour appelle au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d’Administration.

*Candidats dont le mandat est renouvelable :*

* ……..
* ………
* ……….
* ……….

*Candidature présentée par le conseil d’administration :*

* ……….
* ……….
* ……….

Le/La Président(e) demande à l’assemblée générale si les associés coopérateurs désirent le vote à bulletin secret. Il est décidé d’y procéder.

L’Assemblée générale ordinaire constate l’élection / la réélection par le collège associés coopérateurs, à bulletins secrets, en qualité d’administrateurs, pour une durée de 3 exercices de :

* ………………… élu avec un total de …. voix exprimées
* ………………… élu avec un total de …. voix exprimées
* ………………… élu avec un total de …. voix exprimées
* ………………… élu avec un total de …. voix exprimées
* ………………… élu avec un total de …. voix exprimées

Ces derniers, présents à l’assemblée, déclarent accepter cette fonction. Leur mandat prendra fin à l’Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le …/…/…….

**8ème résolution : Fixation de l’allocation globale du conseil d’administration**

L’Assemblée générale ordinaire fixe à ……… € l’allocation globale pour l’indemnisation des membres du conseil d’administration du temps consacré à l’administration de la coopérative pour l’exercice 20…/20... (art. 30 des statuts).

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

**9ème résolution : Approbation du budget formation pour les administrateurs**

L’assemblée générale approuve le budget nécessaire aux formations des administrateurs proposé par le Conseil d’administration soit la somme de ……. € (art. 22 des statuts)

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

**10ème résolution** : **Pouvoirs**

L’assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au/à la président(e) et à tout porteur d’un original du présent procès-verbal de l’assemblée, afin d’accomplir les formalités légales nécessaires

**Cette résolution est adoptée à l’unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée par le/la Président(e) à …Heures … min.

Le/la Président(e) Le/la Secrétaire

#

Les Scrutateurs